



Communiqué de presse

LIBÉRALISATION DU COURRIER : AVEC LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES), L'UNSA POSTES DANS L'ACTION DU 6 JUIN 2007

Les organisations membres de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) ont décidé de mener des actions le 6 juin 2007 contre le projet de Directive postale tendant à libéraliser totalement le courrier à compter du 1^{er} janvier 2009.

En novembre 2006, l'UNSA Postes a déjà eu l'occasion d'exposer sa position sur le sujet à un certain nombre de parlementaires européens qui l'ont rencontrée et entendue. Partie prenante de cette journée d'actions, elle va en profiter pour réitérer sa demande auprès des autres députés afin qu'aucune décision ne soit prise sans tenir compte des particularismes et des contraintes de chaque état membre en matière d'activités postales.

Nous rappelons qu'en France, les enjeux de ce dossier débordent largement le cadre strict de La Poste. En effet, s'il s'avérait que la Directive européenne n'apporte aucune garantie sur les conditions d'exercice des services reconnus comme étant d'intérêt général, la poste française ne serait plus en mesure d'assurer l'ensemble des missions que lui assigne son cahier des charges, lui-même découlant de la loi, et notamment celles liées à l'aménagement du territoire dont elle est un acteur incontournable.

Au sein d'une Europe qui peine à se construire, les commissaires européens seraient bien inspiré(e)s d'être à l'écoute des citoyennes et des citoyens pour retrouver leur confiance en partie perdue.

Le Kremlin Bicêtre le 4 JUIN 2007

Le Secrétaire général

Marc DUHEM

Contact presse : Marc DUHEM
(: 01 45 15 07 63 ou 06 86 86 19 55